

Fondation Pro-MAHJ

Rapports du commissaire aux comptes

Conseil d'administration d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Fondation Pro-MAHJ

Hôtel de Saint Aignan
71, rue du Temple
75003 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Aux membres du conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Pro-MAHJ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les modalités de la première application du règlement ANC 2022-06 dont les plus significatives sont exposées dans le paragraphe « changements comptables ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

FONDATION PRO-MAHJ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2025

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois, le 20 mai 2026

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Julie GALOPHE



Bilan Actif - Transition

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	764 878		764 878	742 315
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	764 878		764 878	742 315
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	103 682		103 682	65 237
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement	3 247 416		3 247 416	3 100 278
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 259 981		1 259 981	919 446
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	4 611 079		4 611 079	4 084 962
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	5 375 957		5 375 957	4 827 277

Bilan Passif - Transition

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	2 058 834	2 058 834
Fonds propres complémentaires	676 419	627 905
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	358 314	140 000
Autres réserves		
Report à nouveau	1 301 707	1 083 393
Excédent ou déficit de l'exercice	372 551	485 143
Situation nette	4 767 825	4 395 275
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	4 767 825	4 395 275
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	215 368	266 971
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	215 368	266 971
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 002	11 061
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	380 761	153 970
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	392 763	165 031
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	5 375 957	4 827 277

Compte de résultat - Transition

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	394 402	404 579
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	198 912	236 793
Contributions financières	53 239	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	70 603	
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	717 157	641 372
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	113 262	72 854
Aides financières	377 161	150 000
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales	159	
Dotations aux amortissement et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	19 000	22 322
Autres charges	62	7 223
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	509 644	252 399
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	207 513	388 973
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8 088	34 417
Autres intérêts et produits assimilés	12 148	8 862
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	50	337
Produit des cessions d'immobilisations financières	157 722	56 079
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	178 008	99 695

Compte de résultat (suite) - Transition

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	202	48
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	12 768	3 476
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	12 970	3 525
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	165 038	96 170
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	372 551	485 143
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	895 165	741 067
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	522 614	255 924
EXCÉDENT OU DÉFICIT	372 551	485 143

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Faits caractéristiques de l'exercice

La collecte des dons liés aux adhésions aux Amis du mahJ ainsi que ceux recueillis dans le cadre des campagnes de collectes sont haussés de 11 % par rapport à 2024.

Ainsi, les dons « simples » collectés s'élèvent à 282 201 €, en hausse de 8 % par rapport à 2024 et intègre pour la première fois un don consacré à l'exposition « Denise Bellon. Un regard vagabond » ainsi que les dons fléchés sur des acquisitions d'œuvres d'art et deux dons importants pour les travaux de refonte des espaces muséographiques du mahJ. 828 donateurs se sont manifestés, ce qui représente un don moyen de 284 €.

Les dons liés aux adhésions sont en hausse de 15 % par rapport à 2024 à 165 440 € contre 143 470 €. Cette hausse s'explique par une augmentation des tarifs d'adhésion, entrée en vigueur au 1^{er} mars, étant précisé que les tarifs n'avaient pas fait l'objet d'une augmentation depuis la rénovation du système d'adhésion en 2013. Au 31 décembre, 1718 personnes avaient souscrit une adhésion dans l'année, dont 490 sur les catégories avec don.

La fondation a contribué à hauteur de 120 000 € aux expositions du mahJ, de 25 000 € pour les acquisitions du mahJ et de 46 000 € pour ses actions de communication. Grâce à une reprise du don de la famille Goldet, réalisé en 2019, la fondation a pu financer les travaux de rénovation de l'auditorium du mahJ.

La fondation a par ailleurs acquis un portrait de Jacques Biélinky par Henryk Berlewi (Varsovie 1894 - Paris 1967), 1931, pour 1273 €, frais inclus, ainsi que, grâce à un don de 1 500 €, un tableau avec au recto, un autoportrait d'Edouard Moyse (1827-1908) et au verso, un dessin intitulé « Le Concert Religieux » signé « E Moyse ».

Le conseil d'administration de la fondation s'est réuni les 2 juin et 18 novembre 2025.

Lors de la séance du 2 juin, le conseil a renouvelé le collège des fondateurs, élu l'ensemble des personnalités qualifiées et son bureau afin de retrouver un rythme de renouvellement en bloc, tous les deux ans, de ses membres. À cette occasion, les délégations de pouvoirs nécessaires au fonctionnement de la fondation ont été approuvées.

Le 18 novembre, le conseil d'administration a acté de décider à la clôture des comptes 2025 du reversement au mahJ des dons collectés au cours de l'année 2025, dont le montant sera alors connu en intégralité, au profit d'actions conduites en 2025 ou dans la perspective de renforcer le soutien de la fondation aux actions et expositions du mahJ en 2026 ; a approuvé le budget prévisionnel 2026 ainsi que les décisions d'affecter les montants perçus en 2025 des assurances-vie d'Alice Bukschtein au financement des travaux de refonte 2028-2030 ; la totalité des dons perçus du fonds d'Amis américains à l'exposition Denise Bellon ; d'augmenter la contribution aux acquisitions d'œuvres en 2025 (montant glissant sur 2026) de 100 000 € et enfin d'accepter le don, par donation sous réserve d'usufruit ou legs, d'une œuvre de Gérard Garouste.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 5 375 957 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 372 551 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Présentation

La fondation Pro mahJ a été créée le 23 juillet 2003. Elle a été reconnue d'utilité publique le 5 septembre 2003. La fondation a pour but de soutenir l'action et les activités du Musée d'art et d'histoire du Judaïsme ; d'enrichir les collections de ce Musée et d'étudier et mettre en oeuvre toute action de partenariat avec lui, notamment en apportant son soutien à la politique d'exposition, d'édition et d'investissement du Musée d'art et d'histoire du Judaïsme. La Fondation a son siège à Paris IIIe, en l'Hôtel de Saint Aignan, 71 rue du Temple.

Les moyens d'action de la Fondation sont : l'organisation de toute activité en vue de faire connaître les collections du Musée d'art et d'histoire du Judaïsme et d'encourager leur parcours ; la diffusion de toute documentation permettant de faire connaître les activités du Musée d'art et d'histoire du Judaïsme ou organisées à l'intérieur de ce musée, le tout en accord avec la direction de celui-ci ; toutes initiatives auprès de donateurs potentiels ou promoteurs d'actions de mécénat comme aussi auprès de tout détenteur d'oeuvres susceptibles d'enrichir les collections du Musée d'art et d'histoire du Judaïsme. Et, en général, toute concertation comme tout partenariat utile avec le Conseil d'Administration et la conservation du Musée d'art et d'histoire du Judaïsme ; l'attribution, tous les deux ans, du prix Amédée Maratier et l'acquisition d'oeuvres d'artistes juifs, notamment ceux ayant illustré l'Ecole de Paris.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

A adapter en décrivant les modifications éventuelles sur les rubriques suivantes :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent aux oeuvres obtenues dans le cadre de legs ou de dons et sont inscrites dans les comptes de la Fondation à la valeur à laquelle elles ont été estimées lors de ces opérations. Compte tenu de leur nature, elles ne sont pas amortissables.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31 décembre 2025, la Fondation dispose de placements de trésorerie dont le détail et les plus ou moins-values latentes sont présentés ci-dessous :

Nature	Valeur totale	% actifs	+/- value latente nette par catégorie	"+/- Value s/ cession" (1)
Assurance Vie	460 277	14%		
Obligations	1 727 377	53%	76 837	
Actions	1 059 762	33%	317 919	144 954
Total portefeuille	3 247 416	100%	394 756	144 954

(1) Valeurs nettes des plus ou moins values par catégorie

Les revenus d'actions ont généré des produits financiers pour 5 867 euros. Les cessions d'actions et d'obligations ont généré une plus-value nette de 144 954 euros.

Les revenus financiers nets de l'exercice s'élèvent à 165 190 €, incluant les revenus de comptes sur livret, à termes et de capitalisation pour 14 369 €.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Ces fonds intègrent également les dons reçus pour l'acquisition des oeuvres d'art par la Fondation.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à 215 368 euros dont 188 852 euros pour la refonte muséographique du Mahj et 26 516 euros au titre des oeuvres d'art acquises.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	742 315	22 563		764 878
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	742 315	22 563		764 878
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	742 315	22 563		764 878

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	22 563			22 563		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	22 563			22 563		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	103 682	103 682	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	103 682	103 682	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 002	12 002		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	380 761	380 761		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	392 763	392 763		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 173	7 661
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	380 761	153 970
TOTAL	389 934	161 631

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	4 385	7 295
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		5 814
TOTAL	4 385	13 109

Commentaires : néant

Détail des legs

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	198 912
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article L.213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	198 912

Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	

SOLDE DE LA RUBRIQUE	198 912
----------------------	---------

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénats				
Dons manuels	447 641	447 641	404 579	404 579
Legs, donations et assurance-vie	198 912	198 912	236 793	236 793
Mécénats				
Autres produits liés à la générosité du public				
TOTAL I	646 553	646 553	641 372	641 372
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	178 008		99 695	
TOTAL II	178 008		99 695	
Subventions et autres concours publics III				
Reprises sur provisions et dépréciations IV				
Utilisations des fonds dédiés antérieurs V	70 603	70 603		
TOTAL (I à V)	895 164	717 156	741 067	641 372
Charges par destinations				
Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	17 864	17 864		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	377 161	377 161	150 000	150 000
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
TOTAL I	395 025	395 025	150 000	150 000
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	63 537	63 537	46 551	46 551
Frais de recherche d'autres ressources				
TOTAL II	63 537	63 537	46 551	46 551
Frais de fonctionnement III	45 052	14 334	37 051	16 700
Dotations aux provisions et dépréciations IV				
Impôt sur les bénéfices V				
Report en fonds dédiés de l'exercice VI	19 000	19 000	22 322	22 322
TOTAL (I à VI)	522 614	491 896	255 924	235 573
EXCÉDENT OU DÉFICIT	372 550	225 260	485 143	405 799

Compte de résultat par origine et destination (Suite)

Contributions volontaires en nature	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origines				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL I				
Contributions volontaires non liées à la générosité du public II				
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL III				
TOTAL (I + II + III)				
Charges par destinations				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
TOTAL I				
Contributions volontaires à la recherche de fonds II				
Contributions volontaires au fonctionnement III				
TOTAL (I + II + III)				

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/12/2025	31/12/2024	Ressources par origine	31/12/2025	31/12/2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	17 864		Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France	377 161	150 000	Dons manuels	447 641	404 579
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie	198 912	236 793
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public		
TOTAL I	395 025	150 000			
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public	63 537	46 551			
Frais de recherche d'autres ressources					
TOTAL II	63 537	46 551			
Frais de fonctionnement III	14 334	16 700			
TOTAL EMPLOIS	472 896	213 251	TOTAL RESSOURCES I	646 553	641 372
Dot. aux prov. et dépréciations IV			Rep. sur prov. et dépréciations II		
Reports en fonds dédiés de l'exercice V	19 000	22 322	Utilisat. des fonds dédiés anté. III	70 603	
Excédent de la génér. du public de l'ex.	225 260	405 799	Déficit de la génér. du public de l'ex.		
TOTAL	717 156	641 372	TOTAL	717 156	641 372
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	1 121 651	715 852
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	225 260	405 799
			(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 346 911	1 121 651

Contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Contributions volontaires aux missions sociales			Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
TOTAL I			Dons en nature		
Contributions volontaires à la recherche de fonds II					
Contributions volontaires au fonctionnement III					
TOTAL			TOTAL		

Fonds déd. liés à la génér. du public	31/12/2025	31/12/2024
Fonds dédiés en début d'exercice	266 971	459 649
(-) Utilisation	70 603	215 000
(+) Report	19 000	22 322
Fonds dédiés en fin d'exercice	215 368	266 971

Note sur le Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public

Le Compte d'Emploi des Ressources a été établi conformément aux dispositions du règlement ANC2018-06 modifiant le règlement 2008-12 du 07 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations.

Emplois - Ressources collectées

La colonne Ressources collectées reprend l'ensemble des produits en distinguant les ressources collectées auprès du public par nature.

Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public et utilisées

La fondation PRO-MAHJ, reconnue d'utilité publique, a pour mission la promotion du Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme.

La mission sociale intègre :

- Tous les dons dédiés, par les donateurs, à un ou plusieurs projets du MAHJ,
- Toutes les contributions décidées par le Conseil d'Administration de la Fondation et affectées aux projets du Mahj.
- Les dépenses directes engagées par la Fondation pour la promotion du Musée, de ses expositions temporaires et de ses collections permanentes.

Les frais de recherche de fonds intègrent toutes les charges de personnel et les charges directes visant à la collecte et au traitement des dons.

Les frais de fonctionnement intègrent les autres charges. Ils sont affectés aux emplois à hauteur des ressources collectées sur les recettes d'exploitation.

Variation des fonds propres 431-5
(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	2 686 739	48 514			2 735 253
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	140 000	218 314			358 314
Report à nouveau	1 083 393	218 314			1 301 707
Excédent ou déficit de l'exercice	485 143	-485 143	372 551		372 551
Situation nette	4 395 275	-1	372 551		4 767 825
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	4 395 275	-1	372 551		4 767 825

Commentaires : néant

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
Acquisitions d'oeuvres d'art	25 016	1 500				26 516	
Acoustique de l'auditorium	70 603		70 603				
Extension des espaces du Ma	171 352	17 500				188 852	
TOTAL	266 971	19 000	70 603			215 368	
TOTAL GÉNÉRAL	266 971	19 000	70 603			215 368	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

Synthèse des variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	266 971	19 000	70 603			215 368	
TOTAL GÉNÉRAL	266 971	19 000	70 603			215 368	
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Synthèse des variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL GÉNÉRAL				

Etat synthétique des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Suisse	150
Allemagne	260
Lettonie	20
Portugal	1 500
Singapour	2 000
Etats Unis	53 239
TOTAL	57 169

Commentaires : La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'entité PROMAHJ établit en application de l'article 434-3 du règlement ANC N°2018-06, est mise à disposition du public au siège situé au 71 Rue du Temple 75003 PARIS 3EME ARRONDISSEMENT sur demande préalable.

Fondation Pro-MAHJ

Hôtel de Saint Aignan
71, rue du Temple
75003 PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le conseil d'administration.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumise à l'approbation du conseil d'administration

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Fondation Pro-MAHJ

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées. Exercice clos le 31 décembre 2025

Avec le MAHJ

■ *Personnes concernées :*

L'association MAHJ et la Fondation Pro-MAHJ ont en commun les administrateurs suivants :

- Mme Dominique SCHNAPPER,
- Mme Perrine SIMON-NAHUM,
- M. Rémy SCHWARTZ,
- M. Adrien CIPEL.

■ *Nature et objet :*

Contributions accordées au Musée par la Fondation :

Actions financées	Montants inscrits en charges par la Fondation
Exposition « Alfred Dreyfus. Vérité et Justice »	60 000 €
Exposition « Denise Bellon. Un regard vagabond »	60 000 €
Acquisition d'œuvres	25 000 €
Reversement de dons fléchés sur l'exposition « Denise Bellon. Un regard vagabond » et sur des acquisitions par le mahJ	67 039 €
Soutien d'actions de communication	46 000 €
Contribution à la levée de fonds pour la refonte du musée	33 000 €

Date d'autorisation :

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 18 novembre 2025.

Conventions déjà approuvées au cours d'un exercice antérieur

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le conseil d'administration au cours d'un exercice antérieur, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Fondation Pro-MAHJ

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées. Exercice clos le 31 décembre 2025

Avec le MAHJ

▪ *Nature et objet :*

La convention signée le 15 décembre 2005 vise les trois points suivants :

- La Fondation est domiciliée au Musée sans contrepartie financière,
- Le Musée assure les services administratifs de la Fondation. Dans ce cadre, le Musée facture les prestations de son personnel sur la base du temps passé et se fait rembourser les frais engagés pour le compte de la Fondation,
- Le Musée bénéficie du dépôt des œuvres de la Fondation sans contrepartie financière.

Modalités :

Au titre de l'exercice 2025, les frais de personnel et les autres frais facturés par le Musée sont inscrits dans les charges de la Fondation pour 3 600 €.

Date d'autorisation :

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration de la Fondation le 11 juillet 2005.

Levallois, le 20 mai 2026

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Julie GALOPHE

